

DÉCLARATION LIMINAIRE DE FORCE OUVRIÈRE AU CCAS DU

20 mars 2026

Cher(e)s camarades,
Mesdames, Messieurs,
Madame la Directrice des Ressources Humaines,

Force Ouvrière souhaite tout d'abord souligner un élément positif dans le contexte budgétaire particulièrement contraint que connaît actuellement la fonction publique.

L'augmentation de 300 000 euros du budget de l'action sociale ministérielle pour 2026 constitue en effet un signal important. Dans un contexte d'inflation qui continue de peser sur le pouvoir d'achat des agents, cette revalorisation apparaît d'autant plus nécessaire. Nous apprécierons néanmoins, au fil de l'année, si cette augmentation se révèle suffisante pour répondre aux besoins sociaux des agents.

Cette augmentation permettra notamment :

- 200 000 euros supplémentaires consacrés à la restauration, sujet central pour les agents ;
- 100 000 euros supplémentaires en soutien aux associations, qui participent activement à la cohésion et au dynamisme de notre action sociale ;
- ainsi que la stabilisation des enveloppes consacrées aux crédits CIL, aux arbres de Noël et aux autres prestations collectives.

Pour Force Ouvrière, cette consolidation de notre action sociale ministérielle (ASM) est essentielle.

Elle l'est d'autant plus que nous observons parallèlement un ébranlement du socle de l'action sociale interministérielle . Les orientations budgétaires actuellement envisagées au niveau interministériel se traduisent en effet par des coupes budgétaires inédites et sans précédents, qui auront pour conséquence directe de priver certains agents de prestations auxquelles ils pouvaient jusqu'à présent prétendre.

Nous ne sommes pas aujourd'hui dans l'instance chargée de débattre en détail de ces décisions interministérielles. Néanmoins, il nous semblait indispensable de rappeler que les besoins sociaux des agents restent forts et que l'action sociale demeure un levier essentiel de solidarité et d'attractivité pour la fonction publique.

Sur la restauration

S'agissant plus particulièrement de la restauration, FO sera attentive aux suites qui seront données par le ministère de l'Intérieur au rapport qu'il a commandé dans le cadre de la mission d'évaluation de la restauration administrative.

Cette vigilance est d'autant plus nécessaire que de nombreux agents relevant de notre ministère sont aujourd'hui dans le périmètre de l'ATE et donc financés budgétairement par le ministère de l'Intérieur.

Une présentation de ce rapport est prévue très prochainement au ministère de l'Intérieur . Nous disposerons alors d'éléments plus précis qui permettront d'alimenter utilement les échanges lors de la prochaine commission n°2 et lors d'un prochain CCAS plénier.

Plusieurs points contenus dans ce rapport interrogent néanmoins déjà.

Nous pensons notamment au risque d'assujettissement généralisé à la TVA des aides au repas. Une telle évolution pourrait entraîner une augmentation très significative du coût global de la restauration administrative à supporter pour les ministères, comme l'illustrent certains exemples déjà identifiés par Force ouvrière.

FO sera particulièrement vigilante à ce que ces évolutions ne se traduisent pas par une augmentation du reste à charge pour les agents.

Par ailleurs, nous prenons acte avec satisfaction de l'accord trouvé pour les agents de Corse-du-Sud permettant le maintien de l'utilisation des tickets repas jusqu'à la fin de l'année 2026. Pour Force Ouvrière, il est essentiel que les solutions qui seront mises en place à partir de 2027 ne conduisent pas à pénaliser les agents concernés. Le maintien des acquis sociaux demeure pour nous une priorité.

Sur l'accueil de la petite enfance

Force Ouvrière souhaite également évoquer la question de l'accueil de la petite enfance.

La crèche ministérielle située en administration centrale permet aujourd'hui à une vingtaine d'agents de bénéficier d'une solution de garde, complétée par une quarantaine de places en périphérie.

Pour FO, il est indispensable de sécuriser et développer ces solutions, afin de répondre aux besoins des agents, en complément des dispositifs déjà proposés dans le cadre interministériel.

Sur les unités d'accueil de l'action sociale

Force Ouvrière souhaite également attirer l'attention du CCAS et de la DRH sur une situation particulièrement préoccupante concernant les unités d'accueil de l'action sociale.

Nous avons récemment été alertés par plusieurs acteurs locaux de la dénonciation, sans concertation préalable avec les associations concernées ni avec les représentants de l'action sociale, de conventions relatives à certaines unités d'accueil. C'est notamment le cas de l'unité d'accueil de Berck-sur-Mer, dont la convention de mise à disposition a été résiliée unilatéralement par l'administration, alors même que ni la commune ni l'association gestionnaire ne souhaitaient y mettre fin. L'unité d'accueil du Touquet est également en difficulté.

Cette manière de procéder interroge profondément. Les associations locales, qui portent ces structures depuis parfois plusieurs décennies, n'ont même pas été informées directement de ces décisions et les découvrent par des voies indirectes.

Force Ouvrière tient à rappeler son attachement au maintien des unités d'accueil gérées par la FNASCE et les ASCE. Ces structures répondent pleinement aux objectifs de notre politique d'action sociale.

Elles permettent en effet à de nombreux agents et à leurs familles de bénéficier de séjours à prix modérés, ce qui constitue un levier important d'accès aux vacances pour tous. Elles jouent également un rôle social essentiel : grâce aux mécanismes d'entraide mis en place par les associations, des séjours peuvent être proposés gratuitement à des familles d'agents rencontrant des difficultés.

Dans un contexte où le pouvoir d'achat des agents reste sous pression, ces dispositifs de solidarité sont plus que jamais nécessaires.

Force Ouvrière demande donc à la DRH d'intervenir afin que tout soit mis en œuvre pour préserver ces unités d'accueil et maintenir les conventions existantes, dans le respect du travail accompli depuis de nombreuses années par les associations et dans l'intérêt des agents de notre ministère

Sur les moyens humains du bureau PSPP2

Enfin, nous souhaitons attirer l'attention sur la situation du bureau PSPP2, qui a récemment connu plusieurs départs.

Le président du CCAS vous a sollicité Madame la DRH afin d'alerter sur la nécessité de remplacer rapidement les agents partis, afin d'assurer la continuité du suivi de l'action sociale ministérielle.

Nous avons bien noté les démarches engagées pour stabiliser les effectifs et nous resterons attentifs à la concrétisation de ces remplacements, car le bon fonctionnement de notre action sociale dépend aussi des moyens humains qui lui sont consacrés.

Force Ouvrière continuera, comme elle l'a toujours fait, à défendre une action sociale ambitieuse, accessible à tous les agents et pleinement reconnue comme un élément essentiel de la politique ministérielle.

Nous vous remercions de votre attention.